



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le lundi 4 décembre 2017 à 19 h 30, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant et Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Denis Charette, maire, de la Ville de Rivière-Rouge.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller, Alain Otto.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, sont aussi présents.

Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

083/04-12-17-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que préparé par la greffière par intérim, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2017

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion – Règlement numéro A-29 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2018

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2017
2. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
3. Dates des séances ordinaires du conseil d'agglomération pour l'année 2018

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

I LOISIRS ET CULTURE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

J DIVERS

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

084/04-12-17-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2017 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 15 novembre 2017 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO A-29 DÉCRÉTANT ET ÉTABLISSANT LES QUOTES-PARTS PAYABLES PAR LES MUNICIPALITÉS LIÉES DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'ANNÉE 2018

Le conseiller Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-29 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2018.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, un projet de règlement est présenté par la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque. Elle mentionne, notamment, son objet, sa portée et son coût.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

085/04-12-17-A

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2017

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de novembre 2017, totalisant 212 372,32 \$, soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226 de la Ville de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 de la Ville de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil suivants ont déposé une déclaration de leurs intérêts pécuniaires :

- M. Denis Charette, maire;
- M. Denis Brabant, conseiller;
- Mme Carole Panneton, conseillère;
- M. Robert Lambertz, conseiller;
- M. Alain Otto, conseiller;
- Mme Karine Bélisle, conseillère;
- Mme Andrée Rancourt, conseillère;
- Mme Céline Beauregard, conseillère.

086/04-12-17-A

DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

De fixer, conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2018 mentionnant le jour et l'heure du début de chacune.

Qu'ainsi les séances ordinaires du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge auront lieu à 19 h :

- le mardi 16 janvier 2018;
- le mardi 6 février 2018;
- le mardi 6 mars 2018;
- le mardi 5 juin 2018;
- le mardi 6 novembre 2018;
- le mardi 4 décembre 2018;

à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge*.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

087/04-12-17-A

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance ordinaire soit levée, il est 19 h 38.

ADOPTÉE

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière par intérim

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette
Maire